



LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

#6 - 25 MARS 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir, et sur les actualités du plan de relance.

Comment agir pour l'environnement dans ma collectivité ?



« Je veux entreprendre la restauration écologique de mon territoire »

La valorisation des territoires français est au coeur du projet du Plan de Relance. L'appel à projet « Restauration écologique » soutient les collectivités, les associations, les entreprises ainsi que l'État et ses établissements publics qui réalisent des chantiers d'adaptation et de restauration écologique sur le territoire normand. Cet AAP est un moyen d'apporter aux populations un environnement plus riche qui constitue un facteur d'attractivité résidentielle et touristique des territoires. Les opérations éligibles sont des travaux de restauration des milieux, des travaux sur le domaine public fluvial et des

travaux de restauration des milieux marins et littoraux.

Pour déposer une candidature : Le dossier de candidature est à télécharger sur [le site de la DREAL Normandie](#). Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 16 avril 2021.

Pour en savoir plus : vous pouvez adresser vos question à la DREAL Normandie sur [cette adresse](#).

« Je veux agir pour la biodiversité terrestre de ma commune »

L'appel à projets « Mob Biodiv' Restauration 2021 » est porté par l'Office français de la biodiversité (OFB) et vise à soutenir des actions concrètes en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres et continentaux. Cet appel à projet permet de lutter pour la conservation des espèces que ces écosystèmes abritent. Cette mesure s'adresse à l'ensemble des associations agréées au titre du code de l'environnement, des collectivités (communes, départements, régions et leurs groupements) et des Conservatoires botaniques nationaux. Le budget maximal des projets présentés est de 300 000 euros.

Pour déposer une candidature : Le dossier de candidature est à déposer sur [cette plateforme](#). Les candidatures sont ouvertures jusqu'au 20 avril 2021.

Pour en savoir plus : vous pouvez vous rendre sur [le site de l'OFB](#) ou adresser vos questions sur [cette adresse](#).

« Je veux améliorer la gestion locale de l'eau »

L'appel à projets « Innovations pour la gestion de l'eau » porté par l'Agence de l'eau soutient des projets qui contribuent à l'amélioration qualitative ou quantitative des ressources en eau. Les projets qui visent à l'amélioration de la performance environnementale des systèmes d'eau potable et d'assainissement sont également éligibles. L'Agence de l'eau accompagne les collectivités, les entreprises et les associations du bassin Seine-Normandie qui se mobilisent pour la préservation de la ressource en eau. L'appel à projets finance des actions concrètes comme des études opérationnelles, le déploiement de nouvelles technologies, des outils de suivi « intelligents » et enfin des projets innovants qui s'appuient sur des technologies du numérique et de l'intelligence artificielle.

Pour déposer une candidature : téléchargez le dossier de candidature [ici](#), renvoyer ce dossier à [cette adresse](#) ainsi qu'à la [Direction Territoriale et Maritime Seine-Aval](#).

« Je veux planter ou replanter des haies sur ma commune »

Outil clé de la biodiversité, et élément incontournable du paysage normand, les haies permettent d'abriter des animaux auxiliaires de cultures, de lutter contre l'érosion et l'artificialisation des sols, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol et de s'adapter au changement climatique. L'objectif de l'appel à projets « Plantons des Haies » est d'aider ceux qui souhaitent favoriser la biodiversité en soutenant la plantation de haies bocagères et la restauration du bocage (haies de clos-masure, haies vives, ripisylves...).

Les actions éligibles s'inscrivent dans 2 volets :

- « Volet plantation » : les travaux de plantation de haies, de restauration du bocage et de talus ;
- « Volet animation » : l'animation territoriale pour coordonner une amélioration des actions en faveur du maillage bocager.

L'appel à projets concerne les établissements publics, les exploitants agricoles (et leurs groupements), les établissements d'enseignement agricole, les associations, les EPCI et collectivités territoriales, les syndicats intercommunaux et mixtes...

Pour en savoir plus : Rendez-vous [ici](#) ou contactez la DRAAF Normandie sur cette [adresse](#) ou au 02 32 18 95 20 / 06 07 40 92 43.

Pour déposer une candidature : le dossier est à déposer par voie postale auprès de la DRAAF de Normandie. L'appel à projets se décompose en deux vagues successives : pour la première, candidatez avant le 30 avril 2021, pour la seconde les candidatures seront ouvertes entre le 1er mai et le 30 octobre 2021.

L'ANCT propose un fonds pour soutenir les opérations de restructuration des locaux d'activité



Dans les communes confrontées à une importante vacance commerciale en centre-ville, des opérations de restructuration des locaux d'activités peuvent être mises en place. Celles-ci nécessitent l'intervention, dans la durée, d'un opérateur ensemblier qui prend en charge l'ensemble du processus : acquisition des fonciers, aménagement, remembrement et travaux de transformation, commercialisation à des tiers, avant la mise en exploitation. Ces opérations génèrent un déficit qui doit être couvert par une subvention d'équilibre.

C'est dans ce but que l'Agence nationale de la Cohésion des territoires propose un dispositif spécifique qui vise à faciliter la sortie de ces opérations en abondant les opérations de restructuration commerciale. L'objectif à terme : financer la rénovation de 6 000 locaux d'activité.

Pour qui : l'opérateur ensemblier est destinataire de la subvention. Il peut s'agir d'une société d'économie mixte, d'une société publique locale ou d'une foncière.

Comment en bénéficiant : la collectivité concernée doit saisir l'ANCT. Elle devra être localisée dans un zonage réglementaire adossé, le cas échéant, à une opération de revitalisation du territoire. Le projet doit s'inscrire dans un projet global de redynamisation du territoire, et faire l'objet d'un bilan économique précis qui permet une estimation précise du déficit à financer après prise en compte d'autres sources de financement (FEDER, ou collectivités).

Comment déposer un dossier : le dépôt des dossiers s'effectue en ligne à [cette adresse](#).

Pour en savoir plus : vous pouvez consulter la [page dédiée sur le site de l'ANCT](#), le webinaire diffusé sur le [site de la préfecture](#) ou envoyer vos questions à la DDTM de l'Eure à [cette adresse](#).

L'actualité des appels à projets



Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir

Pour les collectivités territoriales...

- **[Abondement du compte d'affectation spéciale \(CAS\) « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » \(FACE\)](#)**
 - Cette mesure vise à augmenter les investissements dans le réseau électrique de distribution, spécifiquement en zone rurale en améliorant sa résilience et sa fiabilité.
 - Pour : les communes, EPCI, syndicats mixtes, départements
 - Calendrier : le dossier est à déposer avant la fin de l'année 2021 à [cette adresse](#).
- **Appel à projets « [Fonds avenir Bio](#) »**
 - Cette mesure vise à développer une offre de produits biologiques issus des filières françaises. Elle permet d'accompagner des opérateurs économiques ayant des projets engagés sur plusieurs années et ayant pour objectif le développement de l'agriculture

biologique.

- Pour : coopératives, associations ou regroupement d'opérateurs exerçant régulièrement une activité économique, sociétés
- Calendrier : télécharger le dossier de candidature [ici](#) et envoyez votre candidature à [cette adresse](#) avant le 1er septembre 2022.
- **Appel à projets « [Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs par l'Agence nationale du Sport](#) »**
 - Cette mesure de France Relance consiste à subventionner les projets de rénovation d'équipements sportifs (gymnases, piscines, salles spécialisées, etc.) permettant ainsi un gain de consommation énergétique par rapport à la situation initiale.
 - Pour qui : les collectivités et leur groupement
 - Calendrier : manifestez-vous auprès de l'Agence Nationale du Sport à [cette adresse](#) avant le 1er avril 2021

Pour les entreprises...

- **Appel à projets « [Soutien à l'investissement et la modernisation dans les secteurs stratégiques de l'industrie](#) »**
 - Cet appel à projets cible des projets de modernisation, d'investissement, de relocalisation de la production. Il concerne également des projets de transformation de l'outil de production pour les entreprises relevant d'un secteur stratégique (automobile, agroalimentaire, intrants essentiels de l'industrie, électronique...).
 - Pour : les acteurs industriels avec un projet d'investissement dans un secteur stratégique dont la liste est fournie [ici](#).
 - Calendrier : candidatez sur [le site de BPI France](#) jusqu'au 1 juin 2021.
- **Appel à projets « [Identifier des « sites industriels clés en main »](#) »**
 - Cette mesure vise à identifier des « sites industriels clés en main ». Ces derniers sont des sites propices à l'installation de nouvelles activités industrielles. Ils doivent être immédiatement disponibles, nus ou bâtis et d'une taille minimum d'1ha.
 - Pour : EPCI à fiscalité propre, entreprises privées, entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp), établissement public.
 - Calendrier : Pour toute question sur cet appel à projets consultez [ce site](#) et communiquez vos questions à cette [adresse](#). Déposez votre candidature [ici](#) avant le 31 mars 2021.
- **Appel à projets « [Biosécurité – bien-être animal](#) »**
 - Cet appel à projets favorise le bien-être animal. Il accompagne les éleveurs en leur permettant d'investir pour renforcer la prévention des maladies animales et pour assurer une amélioration des conditions d'élevage.
 - Pour : les agriculteurs et groupements d'agriculteurs .
 - Calendrier : adressez votre candidature à la [DDTM de l'Eure](#) avant le 31 août 2021. Contactez la DDTM de l'Eure à [cette adresse](#) ou composez le 02.32.29.60.90 / 02.32.29.61.24.

- Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.

Pour aller plus loin

- Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le [guide à destination des entreprises](#)
- France Relance a six mois ! Pour tout connaître de ce premier bilan semestriel dans l'Eure, un dossier de presse est consultable à [cette adresse](#)
- Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr

Facebook : [@prefet.eure](https://www.facebook.com/prefet.eure)

Twitter : [@Prefet27](https://twitter.com/Prefet27)

Instagram : [prefet27](https://www.instagram.com/prefet27)

LinkedIn : [Préfecture de l'Eure](#)